

# Détails

*Al-Balagh, 16 juin 1945.*

On dit que Son Excellence le Président du Conseil aime les détails, et s'attache aux moindres particularités des choses, et certains de ses amis, comme certains de ses adversaires, estiment que ce trait de son caractère mérite la critique, parce qu'il le détourne des grandes affaires. Pour moi, je considère cela comme un mérite parmi les mérites, et un trait louable parmi les traits louables, car il témoigne d'une précision dans l'observation et d'une attention portée à la fois au menu et au grave. Et le poète arabe ancien a dit :

*En vérité, dans les affaires, c'est leur petite part qui éveille la grande.*

Et les anciens ont dit : la plus grande partie du feu vient d'une étincelle qu'on avait cru trop petite pour compter.

Car l'attention qu'un homme porte aux petites choses peut lui permettre d'écarter leurs grandes conséquences, et le souci qu'un homme a des choses légères peut lui permettre de se garder de ce qui pourrait en naître de grave. Et l'on ne saurait blâmer un homme de s'attacher à quelque chose de léger, pourvu que cette attention ne le détourne pas d'accorder à la chose grave l'attention qu'elle mérite.

Et jadis le poète arabe a dit :

*Et telle chose que tu dédaignes peut encore grandir.*

Il n'y a donc nul mal à ce que le Président du Conseil s'attache aux détails, pourvu que le détail ne le distraie pas de l'ensemble, et pourvu que le petit ne le détourne pas du grand ; le véritable mal, le mal tout entier, serait que le Président du Conseil s'attachât aux grandes affaires d'une manière qui le détournât d'observer ses collègues et de surveiller les hauts fonctionnaires dans les menues choses qu'ils accomplissent, et le mal tout entier serait que le Président du Conseil s'attachât aux minuties et aux petites choses d'une manière qui le détournât des affaires de véritable conséquence.

Et l'homme véritablement apte à porter les charges du gouvernement, en ces jours que nous vivons comme en d'autres jours, est celui qui concilie tous ses devoirs à la fois, ne négligeant ni les petites choses qui peuvent mener aux grandes, ni les affaires graves sur

lesquelles reposent les affaires du gouvernement et la politique de l'État.

Nous avons cru — et nous croyons encore — que le Président du Conseil était capable de porter les charges du gouvernement de cette manière excellente, de sorte que les affaires légères ne le détournent pas des affaires graves, ni les affaires majeures ne le détournent des questions légères. Mais les affaires du gouvernement sont d'une complexité extrême, et les circonstances de la vie égyptienne pendant la guerre et dans son sillage ne font qu'accroître cette complexité, rendant leur conduite véritablement fort difficile. Et rien ne le montre mieux, semble-t-il, que le fait qu'il existe des affaires graves, et d'autres légères, auxquelles le Président du Conseil ne prête guère attention et ne s'arrête guère — ou disons : il n'apparaît pas que le Président du Conseil y prête attention ou s'y arrête.

Nous avons montré, jeudi dernier, que le Président du Conseil ne remarque guère que son navire dérive, et que son gouvernement se tient exactement où il se tenait le jour de sa formation, n'ayant fait avancer l'Égypte d'un seul pas, ni s'être avancé lui-même d'un seul pas, mais se tenant là où il est, regardant le soleil venir de l'orient et aller vers l'occident, et s'appuyant sur le mouvement des astres pour conduire ses affaires.

Car notre vie sociale, telle que l'a laissée le ministère wafdiste, n'a avancé même pas sur le papier — que Dieu nous pardonne — bien au contraire, il existe des lois que le ministère wafdiste avait promulguées et que le gouvernement actuel s'est mis à oublier, si bien que, lorsqu'on lui a rappelé l'existence de ces lois, il a voulu les appliquer, mais seulement après qu'une année entière eut déjà été perdue. La loi sur l'alphabétisation en est une illustration manifeste : un oubli feint, puis un souvenir retrouvé après effort, puis une tentative d'application une fois l'année scolaire déjà écoulée.

Et il existe d'autres mesures que le ministère wafdiste avait adoptées et mises en œuvre avant même qu'on ne pût les révoquer, et que le ministère actuel s'est mis à vouloir modifier, mais l'opinion publique l'en a repoussé par un démenti violent, s'appuyant pour cela sur le Président du Conseil lui-même. L'histoire de la gratuité au ministère de l'Éducation, et l'histoire du revirement de la politique d'enseignement, en sont une preuve manifeste de cette tendance réactionnaire à laquelle le ministère de l'Éducation a été contraint, sous la pression, de renoncer.

Le ministère actuel, donc, n'a pas fait avancer notre vie sociale d'un seul pas ; il s'est au contraire mis à vouloir la faire reculer de plusieurs pas, et l'opinion publique s'est dressée entre lui et ce but, jusqu'à ce que ce différend — ou plutôt cette lutte, qui tourne autour du maintien par le peuple de ses droits acquis, et de l'empêchement des extrémistes, parmi les hauts comme les bas fonctionnaires, de dilapider ou de réduire ces droits — soit devenu l'un des points de dissension les plus vifs entre lui et l'opinion publique.

On avait pensé que nous différerions et nous querellerions non pas sur la défense de ce que nous avions acquis et le maintien de ce que nous avions gagné, mais plutôt sur les réformes et les projets de lois que le ministère actuel nous proposerait.

Tout cela, s'il montre quelque chose, montre que les affaires du gouvernement, en ces jours, sont assez complexes pour détourner le Président du Conseil de nombre d'affaires graves, et pour le détourner en particulier de remarquer que son gouvernement est stagnant et inerte, ne s'élevant ni n'avancant — mais il se peut que ce soient précisément ces minuties et ces détails qui aient occupé tout le temps du Président du Conseil, et l'aient empêché de réfléchir aux grandes questions et de diriger ses collègues vers cette activité féconde et cette innovation qui pousseraient l'Égypte vers une vie splendide qu'aucun autre ministère n'a su lui procurer.

Il se peut que ce soient ces détails qui aient occupé le Président du Conseil, le poussant à réparer l'instrument du gouvernement, à le purger de tout défaut, et à en redresser toute déviation, afin de le pousser ensuite avec vigueur vers l'innovation, l'invention et une production irrésistible.

Est-ce vrai ?! Ou bien la réalité est-elle que le Président du Conseil est occupé jusqu'à n'avoir même plus de temps pour les détails ?!

Car il existe des affaires légères en apparence, graves dans leur réalité et dans leurs conséquences, qui se produisent et se reproduisent, dont les gens font le sujet de leurs conversations entre eux, dans lesquelles les journaux se mêlent, et dont certaines font l'objet d'une enquête par le parquet. Si le Président du Conseil y avait prêté attention, elles ne se seraient pas produites, on n'en aurait pas tant parlé, les journaux ne s'en seraient pas mêlés, et le parquet n'aurait pas eu besoin d'enquêter.

Cette affaire que l'on impute à tel ou tel ministre est, en elle-même, légère — si le Président du Conseil avait prêté attention aux détails, elle ne se serait pas produite ; car j'ai vu le Président du Conseil à l'œuvre au ministère de l'Éducation, ne laissant rien lui échapper de ses affaires, ne laissant pas échapper le retard d'un fonctionnaire de quelques minutes après l'heure du travail, ni son départ quelques minutes avant l'heure fixée, ni la moindre négligence dans le travail, et encore moins une négligence sur un point de véritable danger.

Que s'est-il donc passé pour que le Président du Conseil en soit venu à se détourner de ces détails — dont certains se produisent au sein même du ministère de l'Intérieur, et d'autres dans d'autres ministères — des détails dont on parle longuement, autour desquels le débat s'enflamme, qui souillent l'atmosphère et nuisent à la réputation du gouvernement, au moment même où l'on dit que ce ministère même est venu précisément pour réformer le gouvernement et préserver sa réputation de toute mauvaise renommée ?!

Et comment le Président du Conseil en est-il venu à se détourner des détails à ce point que les journaux, chaque jour, réclament la démission de tel ou tel de ses collègues, afin de préserver la réputation du gouvernement, et de permettre à l'enquête de se dérouler en sécurité, aisance et à l'abri de toute critique ?!

Et comment le Président du Conseil en est-il venu à négliger les détails à ce point qu'une controverse publique se déroule dans les journaux entre ses collègues et les journalistes qui leur ajoutent ce qu'ils leur ajoutent, et les contraignent à écrire dans les journaux pour se défendre, jusqu'à ce que, cette défense ne suffisant plus, ils recourent au parquet et à l'enquête qui s'ensuit ?!

Et le Président du Conseil lit dans les journaux, comme nous le lisons nous-mêmes, cette curieuse histoire qui se joue entre son collègue le ministre de la Justice et un substitut du procureur près les tribunaux mixtes — une histoire dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle se prêterait à la scène d'un côté, et qu'elle montre, de l'autre, que le prestige du gouvernement et la majesté de l'autorité ont subi l'un et l'autre un grave affaiblissement.

Car ce substitut du procureur avait été nommé par décret comme ses autres collègues ; puis parut la loi — ou le décret-loi — abolissant les exceptions du ministère wafdiste, et un long temps s'écoula après la promulgation de cette loi, un temps qui ne se compte ni en jours ni en

semaines, mais en mois ; puis le ministère de la Justice prit soudain conscience de ce substitut du procureur, et on lui demanda de démissionner, mais il refusa ; on lui proposa une mutation, mais il refusa ; son affaire fut laissée en suspens pendant un temps ; puis il fut transféré au bureau même du ministère et son traitement réduit par deux fois, et il refusa ouvertement de se soumettre à la décision ou aux décisions du ministre, tout comme il refusa secrètement d'être muté ou de démissionner, jusqu'à ce que toute l'affaire devînt publique dans les journaux — et voilà que le substitut du procureur estime que la loi des exceptions ne s'applique pas à lui, parce qu'il n'avait pas été nommé par exception, et que sa nomination n'avait pas suivi une promotion exceptionnelle ; et voilà qu'il estime avoir été nommé à son poste par décret, et qu'on ne saurait donc l'en écarter par une simple décision ministérielle.

Et il expose tout cela en détail dans les journaux, et refuse de prendre son nouveau poste, et exige du ministère qu'il lui précise le jugement de Dieu et celui de la loi quant à toute mesure qu'il a prise lorsqu'il était substitut du procureur entre novembre dernier et juin de cette année — ses actes étaient-ils nuls durant cette période, puisque le ministère estime que sa nomination était nulle depuis la promulgation de la loi des exceptions (et alors, combien de responsabilités le ministère doit-il assumer !) — ou bien ses actes étaient-ils valides, et alors, pour quel motif l'écarte-t-on de son poste ?!

Et tandis que les gens discutaient de cette curieuse histoire, en cherchant l'interprétation et l'explication, voici que le second chapitre de cette histoire apparut aux yeux de tous : le ministre, irrité de la désobéissance de ce substitut du procureur, et de la publication de cette désobéissance dans les journaux, et des propos durs qui lui furent adressés ainsi qu'à l'un de ses collègues, décide pour cette raison de renvoyer ce fonctionnaire devant le conseil de discipline. Mais le fonctionnaire ne se soumet pas davantage à cette dernière décision, et ne se présente pas devant le conseil de discipline, parce qu'il estime que l'action du ministre, en cela aussi, est nulle, comme elle l'était dans les autres décisions, et qu'il estime que le conseil compétent pour le discipliner est celui qui discipline les membres du corps judiciaire — car notre homme se considère toujours substitut du procureur, quelles que soient les décisions prises par le ministre. Et notre homme accuse le ministre d'avoir violé la Constitution, violé la loi sur l'indépendance de la magistrature, et violé la loi abolissant les exceptions, sans compter la

suspension d'autres décrets qui ne me reviennent pas à l'esprit pour l'instant.

Et notre homme accuse le ministre de l'avoir distingué par ce traitement, à l'exclusion de tout un groupe de ses collègues auxquels la loi abolissant les exceptions aurait dû pareillement s'appliquer, mais ne s'est pas appliquée.

Et le Président du Conseil a lu, bien sûr, tout cela, comme nous l'avons lu nous-mêmes, et il sait, comme nous le savons, que tout cela est grave quoique risible — ou plutôt que tout cela est grave précisément parce que c'est risible ; car l'une des choses les plus graves qui soient est que les gens se trouvent contraints de rire de la conduite des ministres, ou de ce qui se dit sur la conduite des ministres, et si ces ministres se trouvent être précisément ceux chargés d'administrer la justice et de la protéger, l'affaire en devient plus grave encore, et son effet sur la vie plus durable.

Comment donc le Président du Conseil en est-il venu à se détourner de ces détails ?! Et quelles pourraient donc être les grandes questions qui l'en ont détourné, laissant ses collègues et ses fonctionnaires libres de conduire le gouvernement selon ces façons qui corrompent l'opinion que les gens en ont ?! Le Président du Conseil serait-il peut-être occupé à négocier avec nos alliés la révision du traité, la fixation d'une date pour l'évacuation du sol de la patrie, et la libération du Soudan, de sorte qu'il ne puisse trouver le temps pour ces vétilles ?! Si c'est le cas, le moins qu'il puisse faire est de réunir ses collègues et de s'adresser à eux avec fermeté, résolution et sévérité, en exigeant d'eux qu'ils pratiquent la précision, la justice, la mesure et l'équité dans tout ce qu'ils font et prétendent faire.

Mais le Président du Conseil ne négocie pas ces grandes questions, ni rien qui leur ressemble ; il négocie l'accord aérien. Qu'est-ce donc qui le détourne de ces détails ?!

Et le Président du Conseil a-t-il lu, comme nous l'avons lu, ce qu'écrivent certains journaux du parti même qu'il dirige, et ce que disent certains membres de ce parti, dépeignant une lassitude croissante à l'égard des affaires du gouvernement et une indignation contre la politique actuelle ?! Et comment le Président du Conseil peut-il être satisfait de lui-même et de son gouvernement, alors qu'il ne traite ni les grandes questions ni ne surveille les petites, et qu'il ne satisfait ni ses amis, et encore moins ses adversaires ?! Le Président du Conseil serait-il

devenu semblable à ces autres chefs de gouvernement que nous critiquions naguère ensemble, parce qu'ils se contentaient de la fonction pour elle-même, et de la conduite des affaires réduite à des allées et venues au bureau et à la signature de quelques papiers ?!

Et si ce n'est pas un droit de l'Égypte sur le Président du Conseil qu'il reconsidère les affaires de son ministère et sa politique, nous croyons que c'est à tout le moins un droit du Président du Conseil sur lui-même de revoir ce qu'il a fait jusqu'ici, et de bien réfléchir aussi à ce qu'il lui reste à faire ; car l'Égypte, comme les autres pays de la terre, vit des jours graves et critiques, où porter les charges du gouvernement ne saurait se satisfaire de ministres et de fonctionnaires allant et venant entre leurs demeures et leurs bureaux.